

## PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE 2019

Préambule Contexte d'élaboration du Budget Primitif 2019

Page 1 à 2

I) Évolution des recettes et des dépenses

- . fonctionnement
- . investissement

page 3 à 4  
page 5 à 7

II) Structure des recettes et des dépenses

- . recettes et dépenses de fonctionnement
- . recettes et dépenses en investissement

pages 8 à 9  
Pages 10 à 11

III) Présentation par secteurs d'activités

- . budget de fonctionnement
- . budget d'investissement
- . budget total

Page 13  
Page 14  
Page 15

Présentation du budget annexe restauration collective

Page 16

## **Contexte d'élaboration du Budget Primitif 2019**

Les lois de finances ont un enjeu particulier pour les collectivités locales, elles contiennent des dispositions ayant des incidences sur le contexte financier dans lequel elles exercent leur compétences.

La PLF 2018 avait principalement été marquée par la Programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui prévoit notamment l'encadrement des dépenses des plus grandes collectivités locales et le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables

La PLF 2019, votée le 23 octobre dernier, ne comporte pas de réforme d'ampleur à l'exception de la réforme d'intercommunalité

### Contexte économique

Une croissance économique moins forte +1,7 % au lieu des + 2,2 % constaté en 2017.

Une inflation plus élevée, la prévision est de +1,4 % pour 2019 contre +1,8 % prévu en 2018. Pour 2018, l'évolution de l'inflation devrait être un peu supérieure +2 %. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, désormais dépendante de l'inflation, devrait donc être nettement plus importante en 2019.

### Contexte budgétaire

Le déficit public atteindrait -2,9 % du PIB, niveau qui s'explique essentiellement par la transformation en baisse des charges du Crédit Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi.

Une prévision d'endettement public égale à 98,6 % du PIB pour 2019. Pour mémoire, le désendettement était un des éléments constitutifs de la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics prévue par la PLFP 2018-2022.

### Dispositions spécifiques au bloc Communal

Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune de 90M€

Rénovation du mode de calcul des attributions de la DPV (Dotation Politique de la Ville). La PLF apporte des ajustements techniques aux critères d'éligibilité. Le critère d'éligibilité à la DSU et être classée parmi les 250 premières, est désormais apprécié sur les trois années précédentes au lieu de N-1. Il suffit donc que la commune ait rempli chacune des deux conditions au moins une fois sur cette période éligible. A partir de 2019, le critère de la population totale de la commune prise en compte pour le calcul du ratio sera celle du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Enfin, la liste des QPPV à prendre en compte sera actualisée chaque année alors qu'actuellement il est fixé par un décret de décembre 2014.

## **Le budget primitif 2019**

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2016, la Commune perçoit la part de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâties, collectée auparavant par la CACM. De surcroît, la Métropole du Grand Paris reverse à la commune l'attribution de compensation majorée de la dotation de la compensation de la part salaire (DPCS). Pour autant, ces nouvelles recettes sont reversées à l'Etablissement public territorial via le FCCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales).

Depuis le 1er janvier 2018, de nouvelles compétences ont été transférées à l'EPT, comme l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique, les clauses d'insertion, la mobilité pour l'ensemble des communes et l'habitat pour les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

D'autres comme les centres sociaux, le commerce de proximité et la défense incendie ne sont plus exercées par le territoire et ont été rétrocédées à la ville.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,58%. Les recettes fiscales ont été estimées sur les bases fiscales notifiées de 2018 à taux d'imposition constants pour la TH et le foncier non-bâti, pour la taxe foncière la recette a été calculée avec un taux de 16,22 %. Les concours financiers de l'Etat ont été inscrits sur les bases notifiées de 2018. La DVP est de 1,8M€ affectée aux travaux de construction d'un pôle de loisirs structurant, des soldes de la construction de l'école élémentaire C. Coulon et du complexe sportif Vidal.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,02%. Cette progression inclue les dépenses réalisées en 2018 ainsi que la prévision de nouvelles dépenses pour l'ouverture des structures du pôle structurant Barque, l'école élémentaire C. Coulon, le complexe Vidal. Sont budgétées aussi les dépenses pour la nouvelle action éducation par le sport qui comprend des postes de personnel, du matériel et des véhicules.

L'auto-financement brut s'établit à 7,7 M€, il couvre totalement la charge annuelle de la dette en capital de 3,2 millions € et permet d'assurer le financement d'un programme d'équipement pour 2019 soit 21,6 Millions € contre 23,1 Millions € en 2018.

Les subventions d'équipement notifiées à ce jour s'élèvent à 1,1 Million€.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, la compétence restauration collective est rétrocédée aux villes de Clichy sous Bois et Montfermeil. Pour exercer cette compétence une convention de coopération horizontale de mise en place d'un service unifié permettant la gestion de la compétence par ces deux communes jusqu'à la fin de la DSP. La ville de Montfermeil est coordinatrice de la convention et déléguée de la compétence. Pour ce faire, un budget annexe « restauration collective » a été créé.

Le budget annexe « restauration collective » 2019 affiche une progression de 8 % comprenant essentiellement la révision de prix des prestations de Scolarest, et pour la commune de Clichy-sous-Bois, la mise en place de collations dans les écoles et la reprise à partir du mois de Janvier 2019 de la facturation (compensation en recettes par la ville).

### 1) Évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement

#### Recettes réelles de fonctionnement

(hors produits des cessions)

- en euros
- variation en %

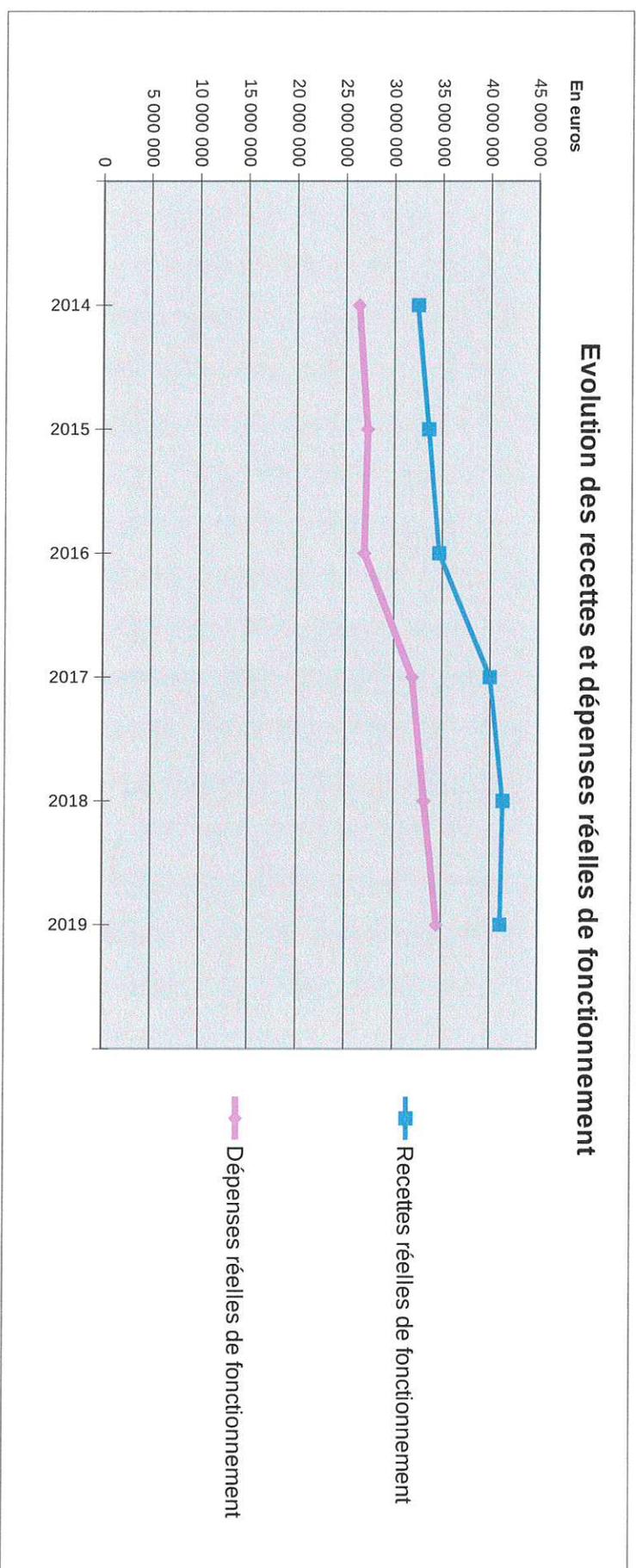
BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
32 441 579	33 577 923	34 672 384	40 007 319	41 384 331	41 145 169
	3,50%	3,26%	15,39%	3,44%	-0,58%

#### Dépenses réelles de fonctionnement

- en euros
- variation en %

BP 2014	BP 2015	BP 2016*	BP 2017	BP 2018	BP 2019
26 378 515	27 276 524	28 952 765	31 862 525	33 200 986	34 534 154
	3,40%	9,76%	10,05%	4,20%	4,02%

### Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



## Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement

### Détail des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 41 145 169 € incluant :

- La baisse des recettes de la taxe foncière – 889 530 € (calcul fait sur les bases notifiées en 2018)
- La Dotation Publique de la Ville de 1 835 621 € affectée pour 2019 aux travaux du pôle de loisirs structurant Bargue, solde de la construction de l'école élémentaire Christiane Coulon et du complexe sportif Vidal.
- Les montants perçus en 2018 au titre de la DSU et du FSRIF
- Nouvelle recette de FCTVA en fonctionnement + 123 954€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 34 534 154 € dont principalement :

- Les frais de personnel pour 18,67M€, la prévision 2019 est effectuée sur la base du réalisé 2018
- Les frais généraux + 0,9 M€

Soit un autofinancement brut de 6,6 M€

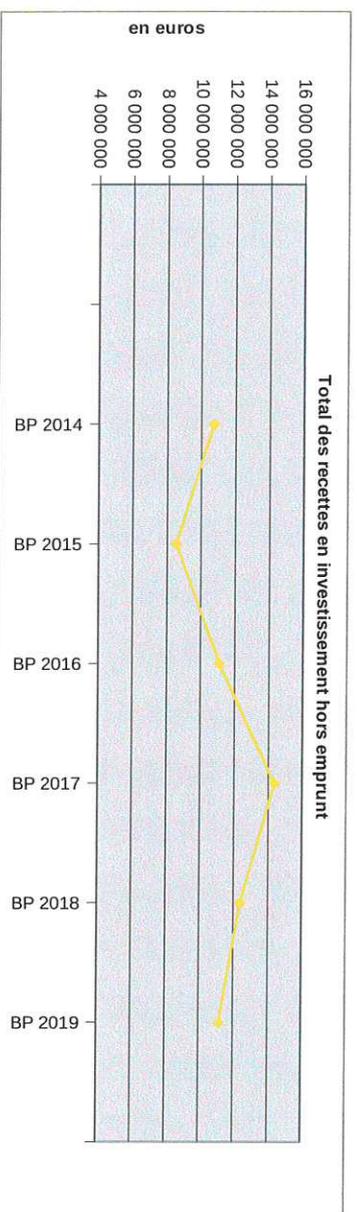
**Les recettes en investissement** (hors consignations, cautions, travaux tiers et remboursement temporaires emprunts)

En euros	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Autofinancement prévisionnel	5 275 445	5 513 780	4 713 465	7 230 805	7 114 132	6 611 015
Solde opé. d'ordre: sorties d'actif, amort., tx en régie...	787 619	787 619	1 006 153	913 988	1 069 212	1 070 630
<b>Sous total autofinancement brut</b>	<b>6 063 064</b>	<b>6 301 399</b>	<b>5 719 619</b>	<b>8 144 793</b>	<b>8 183 344</b>	<b>7 681 645</b>
Autres recettes propres						
<b>Total autofinancement brut</b>	<b>6 063 064</b>	<b>6 301 399</b>	<b>5 719 619</b>	<b>8 144 793</b>	<b>8 183 344</b>	<b>7 681 645</b>
Dotations, fonds, recettes diverses	1 473 088	826 485	1 269 995	1 733 487	1 942 542	2 381 000
Subventions	1 963 711	1 439 469	4 105 715	4 138 478	2 269 183	1 105 134
Produit des cessions	0	0	0	350 000	0	0
Autres immobilisations financières	1 220 153					
<b>Total des recettes hors emprunt</b>	<b>10 720 016</b>	<b>8 567 353</b>	<b>11 095 329</b>	<b>14 366 758</b>	<b>12 395 069</b>	<b>11 167 779</b>
Emprunt prévisionnel (hors opérations liées à ouverture ligne de trésorerie)	5 604 019	7 475 577	6 275 379	13 264 875	14 501 144	14 693 728
Refinancement de dette						
<b>Total des recettes</b>	<b>16 324 035</b>	<b>16 042 930</b>	<b>17 370 708</b>	<b>27 631 633</b>	<b>26 896 213</b>	<b>25 861 507</b>
Charge de la dette						
Remboursement du capital (hors opérations liées à ouverture ligne de trésorerie et remboursement anticipé)	-2 032 687	-2 478 062	-2 482 541	-2 890 565	-3 691 184	-3 179 498
Frais financiers					-72 600	-72 600
<b>Recettes prévisionnelles pour l'équipement brut</b>	<b>14 291 348</b>	<b>13 564 868</b>	<b>14 888 167</b>	<b>24 741 068</b>	<b>23 132 429</b>	<b>22 609 409</b>

Pour 2019, les subventions notifiées à ce jour correspondent à :

182 388 € pour l'aménagement du local archives  
 464 862 € pour les aménagements extérieurs Vidal  
 60 000 € pour l'aménagement des tribunes Vidal

200 000 € pour le gymnase Vidal  
 42 429 € pour les aménagements des jeux extérieurs Vidal  
 94 914 € pour les aménagements de sites de permacultures



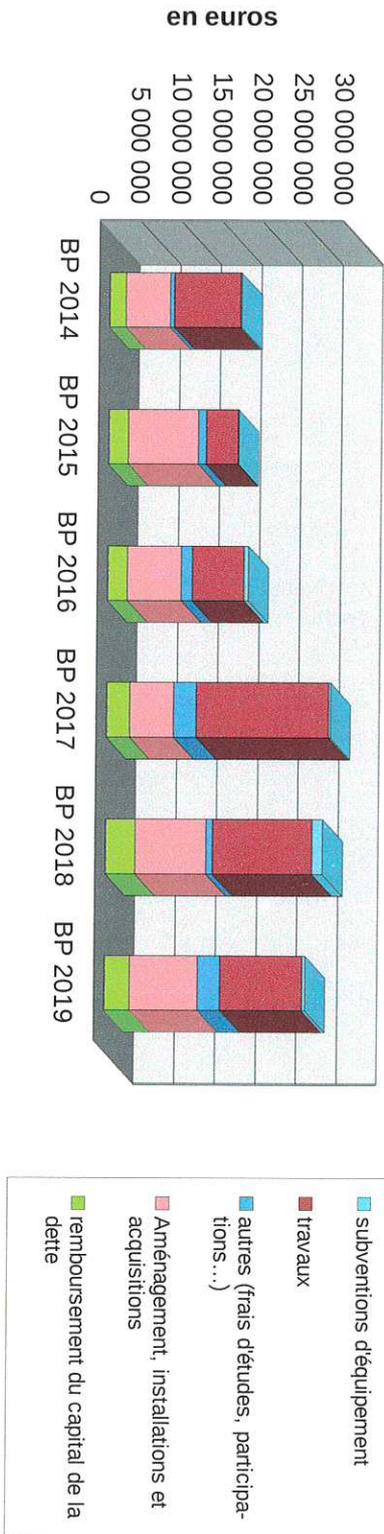
En prévisionnel 2019, les recettes hors emprunt s'élèvent à 11,2 M€ dont :  
 Autofinancement 7,7 M€  
 Subventions 1,1 M€  
 Autres recettes propres 2,4 M€

**Les dépenses en investissement** (hors consignations, cautions, travaux tiers et remboursement temporaires emprunts)

En euros		BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Total		16 324 035	16 042 930	17 370 707	27 631 633	26 896 214	24 815 877
dont							
- Remboursement du capital de la dette		2 032 687	2 478 062	2 482 541	2 890 565	3 691 184	3 179 498
- Frais financier		0	0	0	0	72 600	72 600
- Équipement brut		14 291 348	13 564 868	14 888 167	24 741 068	23 132 430	21 563 779
dont par services							
- Bâtiment		2 131 100	2 192 672	5 140 994	5 938 231	7 358 000	6 481 000
- Voirie-espaces verts		5 999 604	6 133 716	3 741 098	3 152 370	5 812 000	7 652 930
- Développement et attractivité urbaine		2 828 669	2 887 563	1 136 913	1 631 471	3 679 940	5 020 029
- PRU (avenue Picasso, mobilier)		2 881 488	1 960 000	4 580 082	13 345 131	5 068 000	1 775 000
- Autres		450 487	364 341	278 769	673 865	1 214 490	634 820
par nature							
- Travaux (à plus d'un an)		8 145 947	3 940 835	6 408 186	16 357 530	12 283 000	10 114 028
- Travaux (à moins d'un an), aménagement, installations, acquisitions (immobilières-mobilières) et équipement /installations		5 494 101	8 578 683	6 617 140	5 423 005	8 766 000	8 331 051
- Autres (frais d'études, participations...)		466 300	985 350	1 338 828	2 766 722	771 990	2 771 700
- Subventions d'équipement		155 000	60 000	524 013	193 811	1 311 440	347 000

Les consignations prévues pour 1 000 000 €, les travaux pour compte de tiers pour 200 000€, les dépôts et cautionnements pour 25 000 € établissent le total des dépenses réelles de la section d'investissement à 26 015 877€.

**Evolution des dépenses d'investissement par nature**



Les dépenses provisionnelles d'équipement brut s'établissent à 21 563 779 € contre 23 132 430 € en 2018.

Les principaux postes sont :

**Bâtiments 6,5 millions d'euros dont notamment :**

Culture Etudes et travaux conservatoires du château des cèdres

Scolaire Les travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles. Crédits d'études de faisabilité de la reconstruction de l'école élémentaire Joliot Currie. Etudes et travaux préparatoires à l'opération de démolition, reconstruction et extension de l'école maternelle Jules Ferry

Sport Etudes de reconstruction du Pôle Service Technique/ Bacquet /Picasso. Travaux d'entretien et d'amélioration de la fonctionnalité des équipements sportifs (salle de musculation, paddles...)

Petite enfance Les études pour la réalisation des aménagements intérieurs et extérieurs de la nouvelle structure halte jeux La vie en herbe dans le programme Nexity

Administratifs et autres Divers travaux d'entretien et d'aménagement, modernisation des systèmes d'information et de télégestion. Rénovation du parc informatique, logiciels, matériel MAO pour le service jeunesse, mobilier et matériel...

Hôtel de ville Travaux de réaménagement pour la mise en place du guichet unique et remplacement des menuiseries extérieures. Relocalisation des services Finances, Restauration, Ressources Humaines et Direction Générale.

**Aménagement urbain 7,7 millions d'euros**

Éclairage public Travaux de rénovation et modernisation du parc

Voie Etudes de circulation post T4 et reconstruction des lignes de bus. Etudes techniques de parking et de la nouvelle gare routière. Gros entretien et travaux neufs sur voirie

Espaces verts Matériel, véhicules et divers aménagements. Permaculture (complément de crédits pour la création de 3 jardins). Inscription des crédits pour les travaux du parc Jousseaume (conditionnés aux travaux du Grand Paris Express)

Sécurité Renouvellement partiel des caméras anciennes générations. Détermination et équipement des « lieux éphémères »

Développement et attractivité urbaine

Acquisitions foncières dont les nouveaux locaux pour la halte-jeux de la vie en herbe

Opérations d'aménagement (compétence transférée à l'EPT mais les participations en investissement restent à la charge des villes dans le cadre de conventions tripartites)

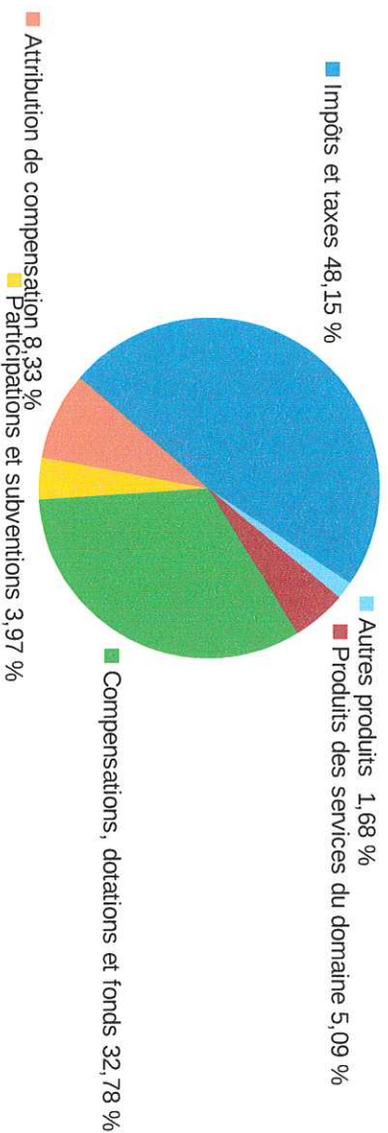
**PRU 1,7 millions dont**

Rue Picasso Modification du tracé, réalisation de stationnements, éclairage public et aménagements paysagés.

Ecole élémentaire C. Coullon Mobilier et équipements divers

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
73	Impôts et taxes	19 812 936,00	(Contributions directes, autres taxes)
73	Attribution de compensation	3 428 022,00	
73	Fonds Solidarité Région IDF	1 827 006,00	
74	Participations et subventions	1 632 000,00	(État, CAF et divers)
74	Compensations, dotations et fonds	11 658 655,00	(DGF, DSU, FNP, DDU, autres dotations et compensations fiscales)
	Produits des services du domaine	2 094 550,00	(Activité des services et reversement CCAS)
75,76,77,013	Autres produits	692 000,00	(Revenus des immeubles, remboursements divers)
	<b>Total</b>	<b>41 145 169,00</b>	

### Recettes Réelles de Fonctionnement



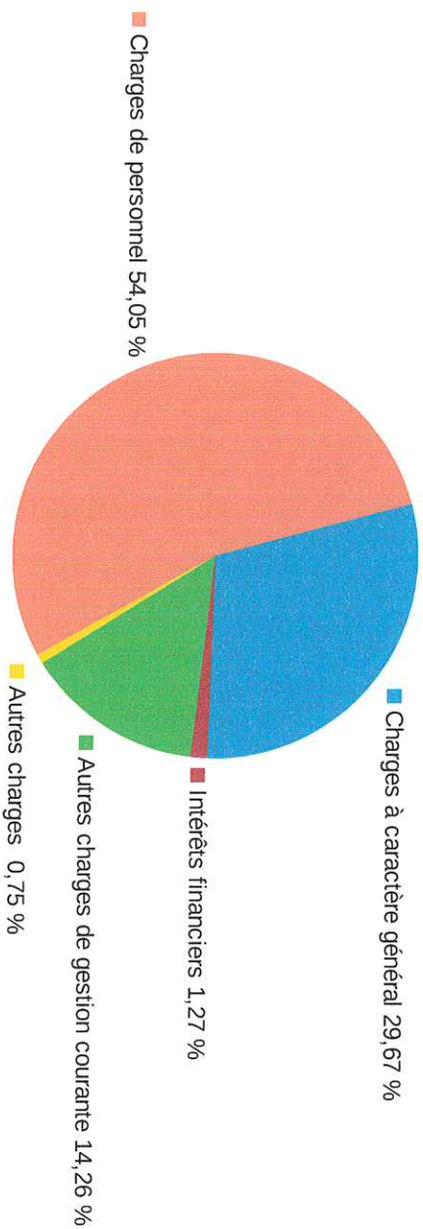
#### Pour mémoire BP 2018

Impôts et taxes	48,69%
Attribution de compensation	8,28%
Participations et subventions	3,81%
Compensations, dotations et fonds (FSRIF inclus)	32,51%
Produits des services du domaine	5,03%
Autres produits	1,68%

Total recettes BP 2018 = 41 384 331€

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
011	Charges à caractère général	10 247 411,00	(fluides, carburant, fournitures, prestations, entretien, formation, maintenance...)
012	Charges de personnel	18 665 236,00	(frais de personnel et charges sociales)
65	Autres charges de gestion courante	4 923 002,00	(contingent incendie, FCCI, participations et subventions, indemnités élus)
66	Intérêts financiers	440 000,00	(intérêts de la dette, ICNE)
67, 68, 014	Autres charges	258 505,00	(charges exceptionnelles)
	<b>Total</b>	<b>34 534 154,00</b>	

## Dépenses Réelles de Fonctionnement



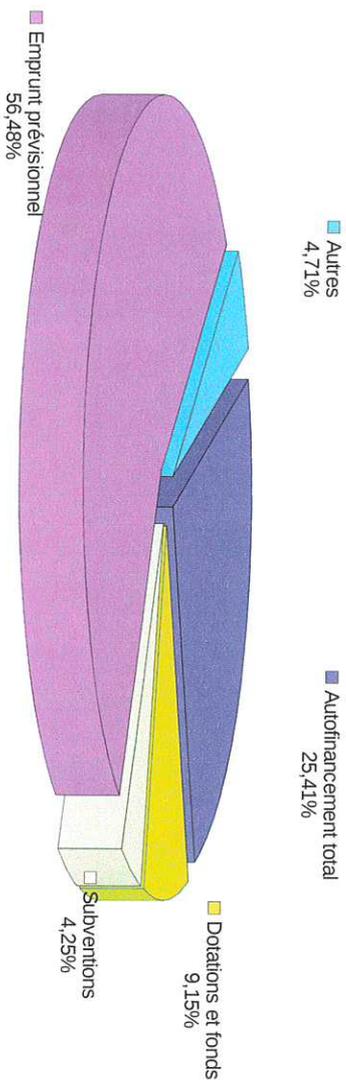
Pour mémoire : BP 2018

Charges à caractère général	27,75%
Charges de personnel	55,40%
Autres charges de gestion courante	15,19%
Intérêts financiers	1,36%
Autres charges	0,29%
<b>Total dépenses BP 2018 = 33 200 986 €</b>	

Pour mémoire : les ratios de structure sont des ratios comptables, ils diffèrent de ceux figurant en première page du document budgétaire qui sont des ratios financiers. Ces derniers nécessitent un retraitement de certains postes comptables conformément à la loi d'orientation du 6 décembre 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
021	Autofinancement prévisionnel	5 540 385,00
	Solde des opérations pour ordre	1 070 630,00
	<b>Autofinancement total</b>	<b>6 611 015,00</b>
10	Dotations et fonds	2 381 000,00
13	Subventions	1 105 133,73
024	Cessions	0,00
16	Emprunt prévisionnel	14 693 728,27
16,45,27	Autres	1 225 000,00
	<b>Total</b>	<b>26 015 877,00</b>

## Recettes d'investissement



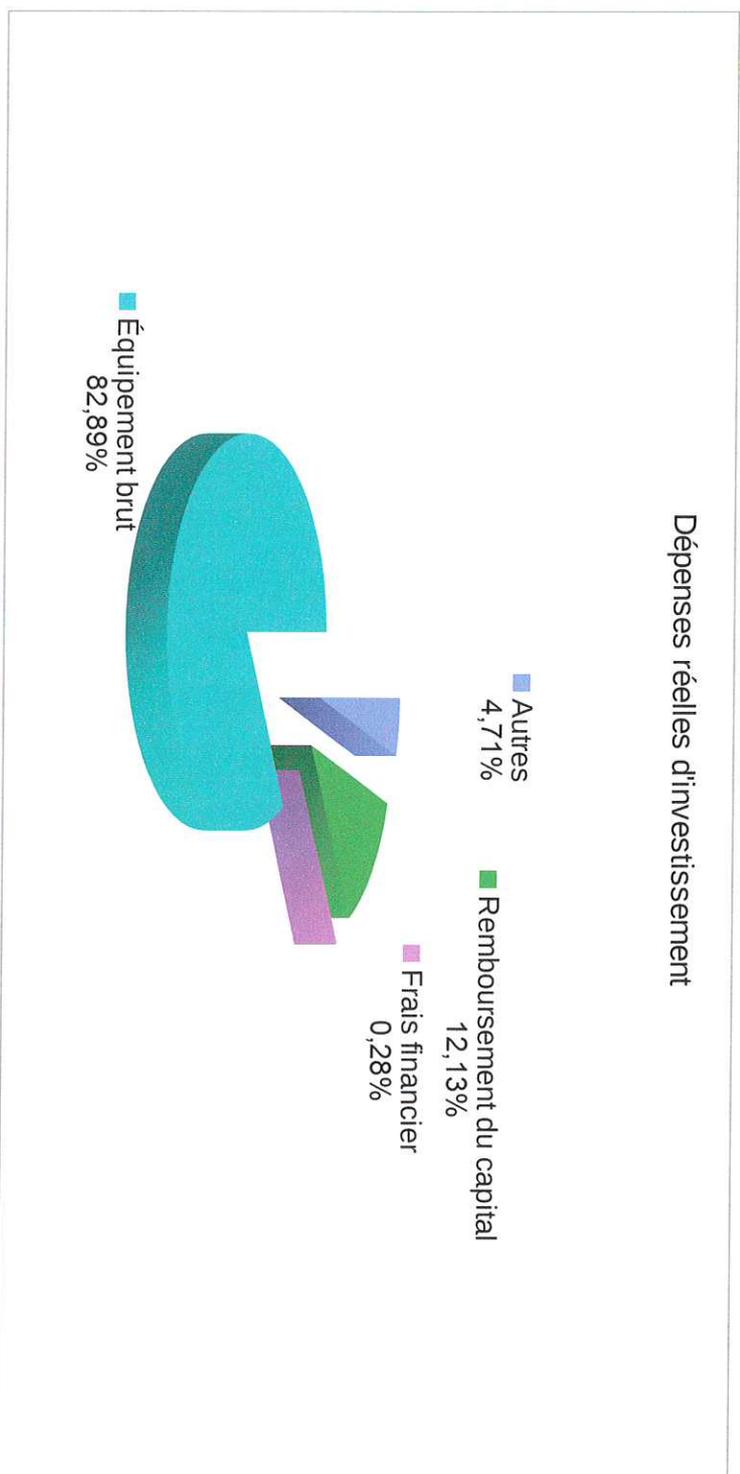
## Pour mémoire : BP 2018

Autofinancement total  
 Dotations et fonds  
 Subventions  
 Emprunt prévisionnel  
 Autres

29,10%  
 6,91%  
 8,07%  
 51,57%  
 4,36%

Total recettes BP 2018 = 28 121 214 €

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20, 21, 23	Équipement brut	21 563 778,65
16	Remboursement du capital	3 154 498,35
26	Frais financier	72 600,00
13,16,27,45	Autres	1 225 000,00
	<b>Total</b>	<b>26 015 877,00</b>



Pour mémoire : BP 2018

Équipement brut 82,26%  
 Remboursement du capital 13,13%  
 Frais financier 4,36%  
 Autres 0,26%

Total dépenses BP 2018 = 28 121 214€

### III) PRESTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITES

#### Enseignement-formation :

Ecoles maternelles, primaires, classes regroupées, sport scolaire, classes de découverte, services communs.

#### Action sociale :

Logement, famille (crèches, garderies, personnes âgées), interventions sociales et de santé.

#### Loisirs :

Centre de loisirs, jeunesse, culture et sports.

#### Infrastructures et cadre de vie :

Sécurité et salubrité publique, voirie, réseaux, éclairage, propreté urbaine, espaces verts, environnement, aménagement urbain, animation commerciale et transition énergétique.

#### Administration générale des services publics :

Etat-civil, cimetières, assemblées locales, information, fêtes et cérémonies, personnel administratif et technique.

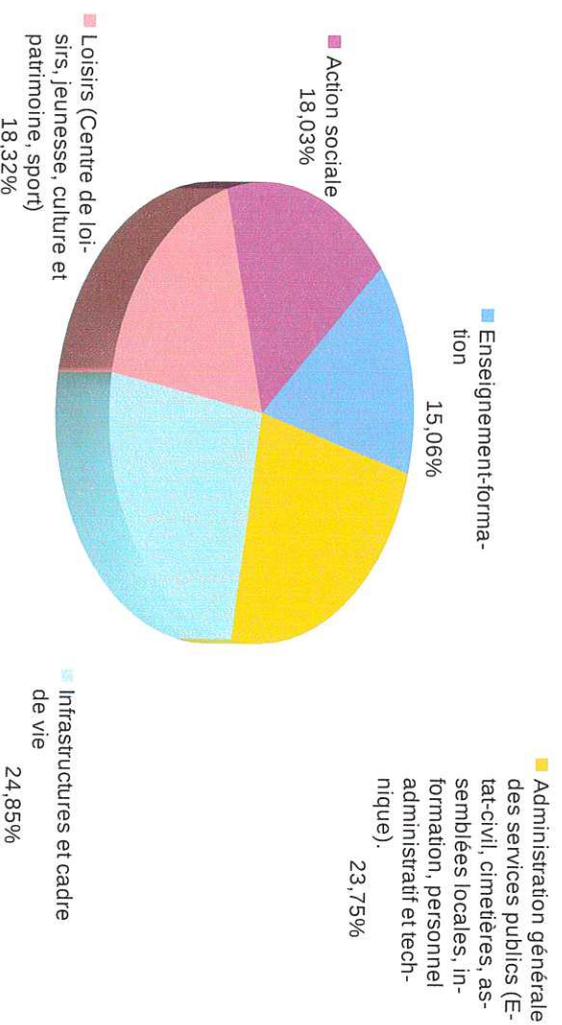
#### Charges financières :

Intérêts et capital.

## FONCTIONNEMENT

Secteur d'activités	BP 2019		Pour information	
	Dépenses prévues	Part dans le total	Recettes de subventions, participations	Part financement
Enseignement-formation	4 697 842,00	15,06%	696 000,00	14,82%
Action sociale	5 623 332,00	18,03%	3 078 240,00	54,74%
Loisirs (Centre de loisirs, jeunesse, culture et patrimoine, sport)	5 714 923,00	18,32%	2 172 271,00	38,01%
Infrastructures et cadre de vie	7 750 357,00	24,85%	217 700,00	2,81%
Administration générale des services publics (Etat-civil, cimetières, assemblées locales, information, personnel administratif et technique).	7 406 898,00	23,75%	291 670,00	3,94%
<b>Total hors opérations financières</b>	<b>31 193 352,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 455 881,00</b>	<b>20,70%</b>

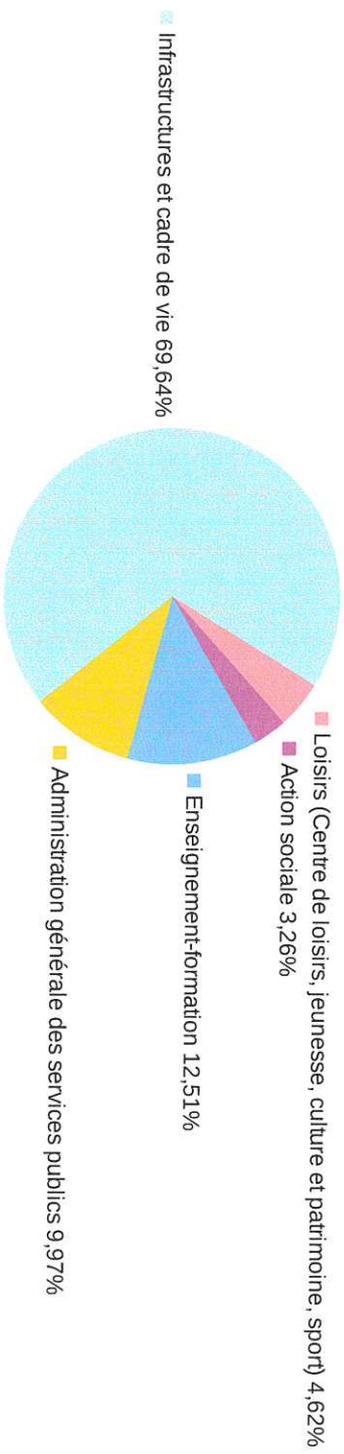
### Dépenses de fonctionnement par secteur



## INVESTISSEMENT

Secteur d'activités	BP 2019		Pour information	
	Dépenses prévues	Part dans le total	Recettes de subventions, participations	Part financement
Enseignement-formation	2 697 200,00	12,51%	0,00	0,00%
Action sociale	702 380,00	3,26%	0,00	0,00%
Loisirs (Centre de loisirs, jeunesse, culture et patrimoine, sport)	996 640,65	4,62%	953 678,73	95,69%
Infrastructures et cadre de vie	15 016 958,00	69,64%	94 914,00	0,63%
Administration générale des services publics	2 150 600,00	9,97%	0,00	
<b>Total hors opération financière</b>	<b>21 563 778,65</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 048 592,73</b>	<b>4,86%</b>

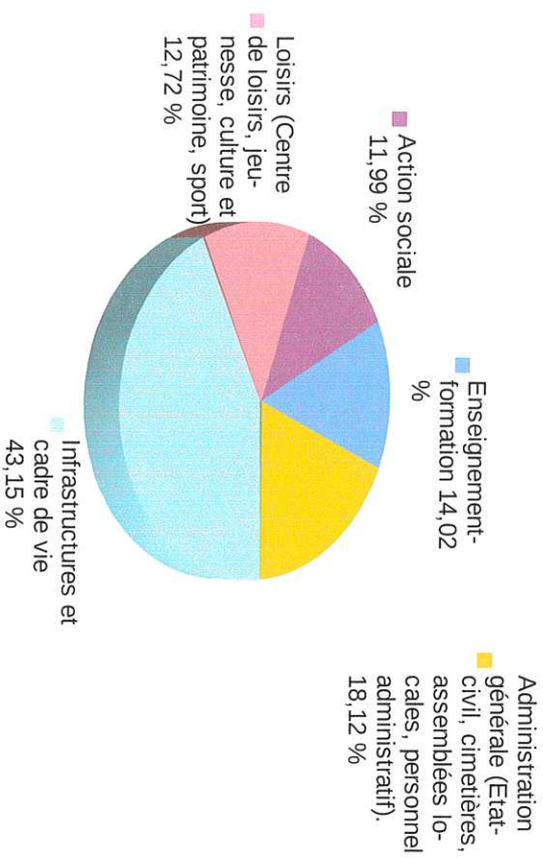
### Dépenses réelles d'investissement par secteur



## FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

Secteur d'activités	BP 2019		Pour information	
	Dépenses prévues	Part dans le total	Recettes de subventions, participations	Part financement
Enseignement-formation	7 395 042,00	14,02%	696 000,00	9,41%
Action sociale	6 325 712,00	11,99%	3 078 240,00	48,66%
Loisirs (Centre de loisirs, jeunesse, culture et patrimoine, sport)	6 711 563,65	12,72%	3 125 949,73	46,58%
Infrastructures et cadre de vie	22 767 315,00	43,15%	3 12 614,00	1,37%
Administration générale des services publics	9 557 498,00	18,12%	291 670,00	3,05%
<b>Total hors opérations financières</b>	<b>52 757 130,65</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 504 473,73</b>	<b>14,22%</b>

### Dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement)



#### IV) PRESTATION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE

Depuis le 1er mars 2017, la compétence restauration collective est rétrocédée aux deux villes Clichy sous Bois et Montfermeil.

La délibération 2017/190 approuve la coopération horizontale de mise en place d'un service unifié pour la gestion de la compétence restauration des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil jusqu'à la fin de la délégation de service public.

La convention a deux objectifs :

La mise en œuvre de la gestion d'un service unifié portant sur la restauration entre les deux communes incluant le suivi et la gestion de la délégation de service public actuellement en cours

L'organisation par les parties des conséquences juridiques et financières du terme de la délégation de service public en mars 2019 date d'échéance de la DSP

Afin de fournir une information exhaustive et sincère, de tenir informé la ville de Clichy-sous-Bois de l'évolution des dépenses et des recettes, la commune de Montfermeil à votée par délibération 2017/191 du 23 novembre 2017 la création d'un budget annexe « restauration collective » qui se compose pour 2019 de la façon suivante :

#### Dépenses de fonctionnement 2019

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
011	Charges à caractère général	4 043 165,00	Prestation Scolarest, contrats d'entretien (fontaines à eau, contrôle eau, machine à affranchir ..), charges de structure et de support (téléphone, véhicule...)
012	Charges de personnel	100 410,00	(frais de personnel et charges sociales)
	<b>Total</b>	<b>4 143 575,00</b>	

#### Recettes de fonctionnement 2019

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 116 375,00	(Contributions des communes et redevances Scolarest pour vente de repas extérieurs)
74	Dotations et participations	27 200,00	Subvention Onilart et participation de la direction académique de Créteil
	<b>Total</b>	<b>4 143 575,00</b>	

Le budget restauration progresse de 8 % en raison de la révision de prix et la reprise de la facturation par la ville de Clichy-sous Bois au 1<sup>er</sup> janvier 2019.